



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE



Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de la Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville
BP 503
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 3 octobre 2022

Objet : « Préavis de grève pour le lundi 10 octobre 2022 »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le lundi :

10 octobre 2022
de 14 h à minuit pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

La CGT demande un moratoire sur l'ensemble des décisions prises depuis 2014. En effet, les différentes révélations laissent planer divers soupçons qui ne peuvent qu'interroger sur l'ensemble des décisions prises jusqu'à maintenant.

Les différentes révélations et événements de ces dernières semaines, ont grandement aggravé un climat social déjà délétère. Ces suspicions entachent le travail quotidien des agents de la collectivité et ont détérioré encore plus des conditions de travail déjà difficiles, les rendant, pour beaucoup, insoutenables.

Les agents, ont besoin de sérénité pour offrir aux Stéphanois un service public digne de ce nom. Travailler dans des conditions comme celles-ci affectent les services et ont donc des conséquences sur le moral des agents, sur leurs conditions de travail, et sur les services publics.

Par conséquent, la CGT demande solennellement la mise en retrait des principaux protagonistes ainsi que la votre Monsieur le Maire, et ce, dans l'attente des décisions de Justice futures.

Page 1

La CGT dénonce les négociations sur le RIFSEEP. En effet, il est parfaitement intolérable que 30% des agents ne se voient pas augmenter au 1er janvier 2023. Il est inadmissible que les contrats les plus précaires bénéficient du RIFSEEP qu'à partir du 3ième mois. Les sommes allouées aux augmentations sont très insuffisantes au regard du blocage de nos salaires depuis 2014 et de l'inflation subie.

La CGT exige donc une revalorisation globale du RIFSEEP pour TOUS les agents.

La CGT exige que tout agent puisse bénéficier du RIFSEEP et ce dès le 1er jour travaillant.

La CGT exige une réduction conséquente des écarts de traitements entre la Ville de Saint-Étienne et SEM.

La CGT exige une revalorisation conséquente de la participation employeur sur la mutuelle ainsi que sur la prévoyance.

La CGT demande que chaque agent puisse bénéficier de chèques restaurant.

Beaucoup d'agents sont dans l'obligation de payer un stationnement quotidien pour rejoindre leur poste de travail. La CGT demande la gratuité du stationnement pour les agents concernés.

La non-reconnaissance de certaines sujétions particulières liées aux métiers est perçue comme une profonde injustice par une très large majorité des agents. Aussi, la CGT demande l'annulation des précédentes décisions sur le sujet et la réouverture de négociations loyales.

La CGT demande la compensation des « 3 mois de bons soldats » perdus au moment du départ à la retraite.

Plus spécifiquement la CGT tiens également à porter sur ces préavis les revendications suivantes :

Pour la direction éducation / petite enfance :

Éducation :

- reconnaissance de la pénibilité des métiers ASR , AT et ATSEM
- reconnaissance de la multitude des missions liées au métier d'ATSEM (communauté éducative)
- revalorisation statuaire et financière
- la reconnaissances des sujétions particulières liées à ces métiers
- le refus des propositions d'aménagements du temps de travail (1607h)
- dotation des 183 Euros issus du Segur
- reconnaissance du métier d'ATSEM par l'intégration en catégorie B
- octroi de la SMAF à l'ensemble des agents (ASR, AT et ATSEM)
- augmentation de la prime des ASR et des agents de l'équipe mobile,
- embauches pour palier au sous-effectif chronique
- déprécarisation des CDD de plus de 3 ans
- le paiement des heures supplémentaires sur le poste d'accueil induit par le manque de personnel dans le secteur administratif
- le recrutement nécessaire sur les 3 postes non pourvus actuellement sur le secteur administratif
- le remplacement des arrêts longs dans tout le service

Petite Enfance :

- déprécarisation des CDD
- revalorisation de la pénibilité pour TOUS les agents
- la mise en place d'une réflexion sur l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap, avec formations et personne qualifiée pour un accueil de qualité, sécurisé, pour l'enfant et sa famille
- l'engagement écrit de la non-application du décret paru le 4 août sur les possibilités d'emploi de personnel non diplômé
- la reconnaissance des VAE d'auxiliaires du puériculture

Pour la direction relation citoyenne, service cimetières :

- le fractionnement quotidien de l'heure supplémentaire hebdomadaire à effectuer
- la revalorisation de la SMAF

Pour la direction DPSCM :

service ASVP :

- la revalorisation de la SMAF

Police Municipale :

- augmentation des primes pour TOUS les agents des différentes unités

Pour la direction des Sports :

jardiniers et serruriers :

- fractionnement quotidien de l'heure supplémentaire à effectuer
- reconnaissance des sujétions particulières par l'octroi d'une SMAF haute

Piscines :

- l'arrêt immédiat de la mise en place totalement illégale des plannings issus du retour aux 1607 heures
- équité salariale par le haut pour les ETAPS
- l'octroi d'une SMAF pour TOUS les agents de la direction (ambiance chlorée et publics difficiles)
- reconnaissance du métier de régisseuse principale
- la refonte des plannings actuels
- interroger la réorganisation du services et des divers pôles
- nomination d'agents de maîtrise supplémentaires pour la continuité hiérarchique sur chaque établissement
- nomination d'un CSST
- conservation de la prime de mobilité pour les agents de Raymond Sommet sur la durée des travaux
- réapprovisionnements des EPI pour chaque agent
- mise en place en urgence d'une réunion de travail visant à pointer les difficultés rencontrées par les mécaniciens et les résoudre sans délais

Stades :

- application des préconisations issues de l'audit sur les conditions de travail
- la résolution des problèmes managériaux
- l'embauche des effectifs suffisants pour palier au sous-effectif
- l'octroi d'une SMAF
-

Gymnases :

- l'octroi d'une SMAF

Pour la direction des Affaires Culturelles, service médiathèques :

- la prise en compte de l'avis majoritaire des agents sur la réorganisation du temps de travail

Pour la direction Cadre de Vie :

- le fractionnement quotidien de l'heure supplémentaire à effectuer
- le respect des plannings existants en rajoutant le 5x12 minutes / jour
- la déprécarisation des CDD
- le remplacement du matériel défaillant
- l'octroi d'une SMAF
- la reconnaissance des sujétions particulières liées à ces métiers
- l'embauche de 2 techniciens sur le service HGEN

Pour la direction SPSS :

- la reconnaissance des sujétions particulières liées à ces métiers
- l'attribution d'une SMAF circonstancielle pour TOUS les agents

Enfin, la CGT tiens à dénoncer l'ensemble des pressions exercées sur les représentants de notre organisation syndicale, ses adhérent(e)s et ses sympathisant(e)s.

La CGT exige l'arrêt immédiat de l'ensemble des mesures prises à l'encontre de celles et ceux qui défendent l'intérêt collectif, demande que soient rétablis dans leurs droits pleins et entiers nos représentants qui subissent des agissements indignes dans un état de droits.

La CGT restera vigilante quant au respect du droit de grève.

Cordialement.

Sylvain VALLA
Secrétaire Général



Page 4